



## **Demander une dérogation**

Vous êtes éligible et au vu de la proposition de l'exploitant du réseau de chaleur, vous ne souhaitez pas vous raccorder : vous pouvez faire une demande de dérogation auprès du service de la transition énergétique et climat de Limoges Métropole.

Remplissez le formulaire de demande de dérogation au raccordement du réseau de chaleur.

---